

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LYON

184, rue Duguesclin  
69433 LYON Cedex 03  
Téléphone : 04.87.63.50.00  
Télécopie : 04.87.63.52.50  
Adresse courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr  
Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30



Lyon, le 02/05/2023

E23000058 - 69

M. le Maire  
commune de TREVoux  
Mairie  
Place de la Terrasse  
01606 TREVoux

Dossier n° : E23000058 / 69  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de TREVoux

M. le Maire,

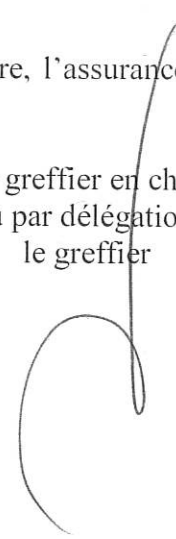
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné la commission d'enquête, présidée par Monsieur Jean-Paul SAINT-ANTOINE, demeurant 128, rue des Ecoles, MIRIBEL (01700) (tel : 06 86 27 10 41), en vue de procéder à l'enquête citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le président de la commission avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,  
le greffier





DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

02/05/2023

N° E23000058 /69

la présidente du tribunal administratif

**Décision désignation commission ou commissaire du 02/05/2023**

**CODE :**

Vu enregistrée le 28/04/2023, la lettre par laquelle le Maire de TREVoux demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Paul SAINT-ANTOINE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Madame Marie-Thérèse ANTOINETTE-FONT est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de TREVoux, à Monsieur Jean-Paul SAINT-ANTOINE et à Madame Marie-Thérèse ANTOINETTE-FONT.

Fait à Lyon, le 02/05/2023

Pour la Présidente et par délégation  
La première vice-présidente

  
Cathy Schmerber

